

## Feuille d'avis officielle de la République et Canton de Genève

### Appel à candidature

Pour le poste de Conseiller·ère d'État en charge du Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) aux prochaines élections, nous cherchons une personnalité capable de et disposée

#### au niveau politique à :

1. Porter un idéal social et éducatif s'appuyant sur des valeurs de solidarité et à défendre les moyens financiers indispensables à sa mise en œuvre.
2. Se battre dès lors pour accorder des moyens financiers à toute personne résidant sur le territoire, quel que soit son statut, jusqu'à l'obtention d'un certificat, aux enseignant·e·s en formation, aux différentes filières de formation en les traitant non comme une charge mais comme un investissement.
3. Considérer indéfectiblement que le traitement des fonctionnaires n'est pas une variable d'ajustement de la politique fiscale genevoise.
4. Faire preuve de courage politique en se désolidarisant, voire en démissionnant, lorsque les décisions de l'exécutif bafouent l'idéal précité.
5. Veiller à promouvoir une éducation numérique raisonnée, à plébisciter les solutions d'infrastructures logicielles développées localement pour garantir notre souveraineté numérique

#### au niveau pédagogique à :

6. Promouvoir une école émancipatoire qui porte des valeurs écologiques, solidaires et humanistes, pour une société responsable et viable.
7. Inscrire dès lors véritablement l'école dans les enjeux environnementaux et sociaux du vingt-et-unième siècle.
8. Sortir l'école d'un cadre compétitif et productiviste au profit d'une grande diversité d'approches pédagogiques et d'évaluation.
9. Valoriser de ce fait la formation continue tant dans son contenu que dans la possibilité de la pratiquer sur le temps de travail des professionnel·le·s, notamment le temps d'enseignement.

#### au niveau institutionnel à :

10. Accorder légitimité et crédibilité à l'avis des professionnel·le·s et partenaires sociaux et veiller à ce que les instances décisionnelles du Département ajustent leurs décisions aux demandes et pratiques pédagogiques des enseignant·e·s.
11. Favoriser une relation de confiance et de dialogue entre les différentes instances et niveaux hiérarchiques du Département, en veillant notamment à ce que tout cadre supérieur du DIP ait une expérience substantielle d'enseignant·e et conserve un contact professionnel régulier avec les élèves.